

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification (simplifiée) n°1 du PLU de Argonay

Modalités de mise à disposition du dossier

Par arrêté n° ARR-2023-14 du 23 juin 2023, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a prescrit la modification (simplifiée) n°1 du PLU de Argonay. L'objet de cette modification simplifiée est d'améliorer la compréhension de certaines règles écrites et faciliter l'instruction, de corriger des erreurs matérielles et oublis au règlement graphique et d'effectuer des ajustements à trois orientations d'aménagement et de programmations (OAP).

Par délibération n° DEL-2024-32 du 15 février 2024, le Conseil communautaire du Grand Annecy a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°1 du PLU de Argonay.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du **11 mars 2024 inclus au 12 avril** pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants :

- **Mairie de Argonay**, 1 place Arthur Lavy – 74370 Argonay
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 16h30 les lundi et mercredi et de 13h30 à 16h00 le vendredi sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **Siège du Grand Annecy**, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy, (www.grandannecy.fr, rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme) et sur celui de la Commune de Argonay (<http://www.argonay.fr/>), à partir de la plateforme www.registre-dematerialise.fr.

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions, jusqu'à la fin de la mise à disposition :

- par courrier : à l'attention de Mme la Présidente, Grand Annecy, 46 avenue des Îles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n° 1 du PLU de Argonay »,
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
 - en mairie de Argonay, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
 - au siège du Grand Annecy, direction de l'aménagement, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
- par inscription sur la plateforme numérique : www.registre-dematerialise.fr/5188

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 10 Mo.

A cet effet, un poste informatique avec un accès internet gratuit au site internet du Grand Annecy est mis à disposition du public au Grand Annecy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire du Grand Annecy sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°1 du PLU de Argonay.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy,
Frédérique LARDET.